

# PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 15 juillet 2021

20h : ouverture de la séance, le quorum est atteint.

Maitena Diribarne a donné pouvoir à Isabelle Henry, Pascale Urruty Etchegoin à Manu Duplaceau, Isabelle Jean à Martine Etcheverry et Patricia Arangois à Jean François Goicoechea.

Déroulement de la séance :

## **1/ Lecture du procès-verbal du 25 mai 2021 par Manu Duplaceau**

Approbation de celui-ci à l'unanimité.

## **2/ Programme isolation des combles perdus (Maison Lucia, vestiaires rugby stade Jauréguy, école maternelle et garderie, vestiaires foot plaine des sports, immeuble Florénia)**

*Emmanuel Duplaceau explique que le SDEPA a été sollicité pour faire l'étude de l'isolation des combles par le biais des CEE. Le SDEPA a fait le tour des différents lieux avec le service technique et a fait 3 propositions avec des isolants différents : la laine de verre, la laine de roche et la laine de coton. Emmanuel Duplaceau explique la différence entre les 3 et préconise la laine de coton qui a les mêmes caractéristiques que la laine de roche mais qui est recyclable.*

*Cécile Iturria précise le coût par lieu, en spécifiant le montant des CEE. Le total des travaux s'élèverait à 12 180,50 € avec un reste à charge pour la Commune serait de 2062,03€ (budget prévisionnel 2000€).*

*Xabi Larre s'interroge sur l'intérêt de la laine de coton dans les vestiaires par rapport à la durée de vie et à l'humidité.*

*Emmanuel Duplaceau précise que la laine de coton a la même résistance à l'humidité que la laine de verre.*

*Monsieur Le Maire explique que l'intérêt de cette isolation est qu'elle est largement subventionnée. Il propose d'interroger le SDEPA sur les bienfaits de cette isolation dans des vestiaires compte tenu de l'humidité.*

*Emmanuel Duplaceau précise que la durée de vie est de 15 ans.*

*Isabelle Henry demande s'il y a un autre opérateur que le SDEPA qui pourrait faire l'étude. Monsieur Le Maire n'en connaît pas d'autre et Emmanuel Duplaceau précise que le SDEPA fait l'étude et qu'après il confie les travaux à leur réseau d'entreprises. Il explique que c'est l'entreprise qui est venue faire le chiffrage qui l'a transmis au SDEPA et, que nous n'avons pas la possibilité de choisir l'entreprise. Mattin Etcheverry trouve regrettable que le SDEPA impose le choix de l'entreprise et que nous ne pouvons pas demander cette prestation à une entreprise locale.*

Monsieur Le Maire explique que le SDEPA travaille avec les collectivités et finance via les CEE, 80 % des travaux engagés et qu'il mandate des entreprises conventionnées.

Adopté à l'unanimité.

### **3/ Espace récréo ludique sur le site de l'ancienne piscine : présentation de l'étude de programmation en cours (disponible sur onedrive élus)**

Monsieur Le Maire reprend l'historique et communique sur l'avancement du projet déjà présenté au CMJ. Il insiste sur le fait que ce soit une étude de programmation c'est à dire que nous donnons au cabinet d'études tout ce que nous aimerions et, à la fin de la consultation le CM se positionnera sur un avant-projet définitif en fonction du coût. Il réprecise que l'objectif est que ce soit un lieu intergénérationnel.

Il reprend les 5 scénarii retenus lors de la phase 2 (en allant davantage dans les détails), les priorités (skate parc, kiosque, mur d'escalade, city stade, arbres...)et leurs budgets . Monsieur Le Maire précise les éléments retenus et leurs faisabilités en fonction des demandes, de l'espace, et de situation géographique. Il présente les 2 options d'aménagement retenues.

Xabi Larre s'interroge sur la sécurité et la responsabilité sur le mur d'escalade. Les normes imposées rendent chacun responsable.

Monsieur le maire fait le retour du CMJ qui est très enthousiaste par préférence :

- city stade à l'unanimité
- skate parc majorité moins 1
- kiosque à l'unanimité
- bloc d'escalade : 4 pour 6 contre
- street work out à la majorité : 7 pour 3 contre
- boudrome unanimité afin de partager un espace

Le CMJ vote à la majorité (9 pour 1 abstention) l'option 1.

Il y aura une réunion publique le 26 juillet à 20h.

Le pôle Garazi Baigorri va subventionner ce projet à hauteur de 60000€ environ car il est considéré comme intercommunal.

### **4/ Espace récréo ludique sur le site de l'ancienne piscine : sollicitation co-financement CAPB :**

La CAPB a été associée dès le début et sollicitée pour le co-financement de l'étude. La CAPB va prendre en charge 50 % du coût de l'étude qui s'élève à 18 500€ au total et apporte également un appui technique.

Adopté à l'unanimité.

#### **5/Adhésion à panneapocket pour informer et alerter les habitants :**

Monsieur Le Maire présente l'application panneapocket qui permet d'informer les citoyens sur les différents événements et manifestations de la commune, de rajouter des pdf et des affichettes et être notifié par des alertes des nouvelles actualités. L'adhésion a un coût annuel de 180€ par an pour la commune.

Xavier Pierre fait remarquer qu'il trouve dommage que la commune n'envoie pas de mail aux habitants. Monsieur le Maire lui propose de le mettre dans un projet de la commission développement durable et vie citoyenne.

Mattin Etcheverry explique que pour lui, la meilleure communication est le bulletin municipal et qu'il trouve regrettable qu'il ne soit pas sorti.

Monsieur Le Maire rétorque qu'il va sortir bientôt.

Mattin Etcheverry explique qu'à Mauléon il y a une gazette mensuelle d'une vingtaine de pages. Il va en amener deux exemplaires pour partager à titre d'exemple, le contenu.

Adopté à l'unanimité.

#### **6/ État récapitulatif annuel des indemnités des élus 2020 :**

Monsieur Le Maire a présenté le récapitulatif des indemnités perçues par les élus en 2020.

#### **7/ régularisation foncière sur terrains indivis de la Commission syndicale du Pays de Cize :**

Cécile Iturria présente la modification d'une partie du chemin rural dit Oursateyetaco bidea. Le syndicat de Cize demande à chaque commune de se prononcer.

Xavier Pierre s'interroge sur la lourdeur du procédé (vote des 20 communes du syndicat).

Vote à l'unanimité. Mattin Etcheverry ne participe pas au vote.

La commission de Cize demande également de se positionner sur une servitude de passage.

Vote à l'unanimité.

#### **8/ questions diverses**

Question 1 : Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de signer la convention de gestion du service de l'eau avec la CAPB pour la période courant du 01/01/2021 au 31/08/2021.

Vote à l'unanimité.

Question 2 : Monsieur Le Maire informe l'Assemblée de la souscription d'un emprunt au Crédit Agricole pour financer l'investissement à hauteur de 230 000€ à un taux fixe de 0,70 % de sur 15 ans.

Question 3 : Monsieur Le Maire explique avoir rencontré le CAUE afin de mener une réflexion sur le Centre historique et son lieu. Le CAUE va commencer à réfléchir au lieu, à la faisabilité du projet et à la méthode.

Question 4 : Monsieur Le Maire explique que l'agence d'Urbanisme de l'Adour et des Pyrénées (AUDAP) est venue le rencontrer dans le cadre du dispositif petites villes de demain. Elle a été missionnée par la CAPB et l'État afin d'avancer sur le diagnostic. La CAPB a lancé le recrutement des chefs de projet.

Question 4 : Isabelle Henry questionne Monsieur Le Maire concernant les travaux de la rue d'Uhart et la durée. Elle explique qu'il y a beaucoup de bruit et que ça occasionne de la gêne auprès des commerçants. Monsieur Le Maire explique avoir rencontré le maître d'ouvrage et lui a précisé qu'il se réservait la possibilité de prendre toutes les mesures pour faire cesser les nuisances.

La séance est levée à 21h55.

La secrétaire de séance

Cécile LARRAMENDY